

Personne n'entre au Paradis
en dehors du croyant

[]

Aberrazzâq Al-Abbâd

Traduction et adaptation : Karim Zentici

:

Révision : Abu Hamza Al-Germâny

:

Le bureau de prêche de Rabwah (Ryadh)

L'islam à la portée de tous !

1429-2008

islamhouse.com

Au nom d'Allah, l'Infiniment Miséricordieux, le Très miséricordieux

Personne n'entre au Paradis en dehors du croyant

Parmi les plus importantes notions que le Prophète (ﷺ) a établies au cours du Pèlerinage d'Adieu, à travers ses brillants discours et ses sermons éloquents, on compte la foi qui occupe une place importante. Celle-ci est la base du bonheur et de la plénitude sur terre et dans l'autre monde. Le Paradis qui est la demeure des plaisirs, des délices, du bien-être et de la joie ne reçoit que les gens de la foi. Pour les non croyants, l'entrée leur est interdite, ils n'en sentiront même pas l'odeur. Ils seront destinés aux flammes de la Géhenne où ils demeureront pour l'éternité.

D'après le *Musnad* de l'imam Ahmad, qu'Allah lui fasse miséricorde, selon Bichr ibn Suhaym (رضي الله عنه) : « *Le Messager d'Allah (ﷺ) a prononcé un sermon pendant les jours de Tachriq où il a dit : Personne n'entrera au Paradis en dehors du croyant.* »¹

Il a envoyé plusieurs émissaires parmi les compagnons pour l'annoncer aux gens et l'expliquer afin de se soulager d'une responsabilité auprès d'Allah d'une part, et pour fournir les preuves à l'humanité d'autre part, comme le précise le *Musnad* où toujours selon Bichr : « *Le Messager d'Allah (ﷺ) a ordonné d'annoncer haut et fort pendant les jours de Tachriq : Personne n'entrera au Paradis en dehors du croyant.* »² Dans certaines versions, il a confié à Bichr ibn Suhaym d'annoncer : « *Sachez que personne n'entrera au Paradis en dehors du croyant.* »³

D'après le *Sahîh Muslim*, selon Ka'b ibn Malik (رضي الله عنه), Le Messager d'Allah (ﷺ) l'a envoyé lui et Aws ibn el Hadathân pendant les jours de *Tachriq* pour annoncer aux gens : « *Personne n'entrera au Paradis en dehors du croyant.* »⁴ Il avait envoyé 'Ali (رضي الله عنه) l'année auparavant à la Mecque, porteur de ce message.

D'après le *Musnad*, selon Mouharrar ibn Abû Hurayra, selon son père Abû Hurayra : « *J'étais avec 'Ali ibn Abi Talib (رضي الله عنه) lorsque le Messager d'Allah (ﷺ) l'a envoyé aux habitants de la Mecque porteur de la sourate « Barâ'atoune » (Le repentir).*

- *Qu'annonciez-vous ?*

- *Nous annonçons : Personne n'entrera au Paradis en dehors du croyant... »*⁵

Abû Hurayra a fait remarquer : « *Je criais tellement que ma voix s'est enrouée.* » C'est-à-dire qu'il s'est enroué et que sa voix s'est éteinte.

Il a aussi confié de faire cette annonce à plusieurs reprises avant cet événement. D'après *Sahîh Muslim*, le jour de *Khaybar*, Le Messager d'Allah (ﷺ) s'est exclamé : « *Ibn el Khattab !*

¹ *Mousned Alîmed* (415/3) et (335/4) ; el Albani - Allah lui fasse miséricorde - l'a authentifié dans *Irwa el Ghalil* (129/4).

² Idem.

³ Idem.

⁴ *L'Authentique de Mouslim* (1142).

⁵ *Mousned Alîmed* (299/2) et *Sounan E-Nassâi* (2996) ; el Albani - Allah lui fasse miséricorde - l'a authentifié dans *Sahîh Sounan e-Nassâi* (2/329).

Pars et annonce aux gens que personne n'entrera au Paradis en dehors du croyant. »⁶ Il a dit également à Bilal (رضي الله عنه) : « Bilal ! Lève-toi et crie aux gens que personne n'entrera au Paradis en dehors du croyant. »⁷ Rapporté par Bukhârî et Muslim.

Dans ce sens, les *hadiths* qui ont pour vocation de donner conseil, de se décharger d'une responsabilité devant Allah, et de fournir les preuves suffisantes à l'humanité, sont nombreux. Ils traitent de l'importance de la foi et de sa valeur. Ils précisent que les délices d'Allah, Sa récompense, et Sa Satisfaction s'accordent uniquement avec la foi. Les croyants sont donc les bénéficiaires des délices, de la récompense et du Paradis éternel.

Les autres, bien qu'ils envient leurs délices, ne peuvent cependant les obtenir, et n'auront aucune part de bien dans l'au-delà. Quiconque ayant obtenu les preuves d'Allah, reçu l'appel des Messagers et qui refuse de les accepter, les dément, ne se soumet pas au Seigneur de l'Univers par orgueil, ou se détourne, n'aura rien d'autre le Jour de la Résurrection que l'Enfer qui sera sa demeure assignée et quel mauvais refuge ! Allah (ﷻ) a révélé :

« Ceux qui démentent nos versets et les dénigrent, les portes du ciel ne leur seront pas ouvertes et ils n'entreront pas au Paradis avant qu'un chameau n'entre dans le chas d'une aiguille. C'est ainsi que nous traitons les criminels. La géhenne leur est un lit et le châtimeur les recouvre. C'est ainsi que nous traitons les injustes. Quant aux croyants ayant accompli les bonnes œuvres, Nous n'imposons pas à une âme au-dessus de ses forces. Ceux-là sont les hôtes du Paradis où ils demeurent éternellement. Nous avons retiré toute rancœur de leurs poitrines, et en dessous d'eux coulent des ruisseaux. Ils disent : Louange à Allah qui nous y a guidés, nous n'aurions pu le faire si Allah ne nous y avait guidés. Les Messagers de Notre Seigneur nous sont venus porteurs de la vérité. Et on leur proclamera : Voici le Paradis qui vous a été donné en héritage en récompense de ce que vous avez œuvré. »⁸

Le Paradis est, donc, la demeure des gens de la foi obéissant au Tout Miséricordieux. Les autres catégories d'individus, qu'ils soient athées en ne croyant pas en Allah, mécréants pour avoir démenti Allah et Son Messager, polythéistes en adorant autre que Lui, ou hypocrites en exhibant la foi mais dissimulant leur mécréance, tous sont les combustibles de la Géhenne et les aliments du feu. Allah leur assignera cette demeure pour les siècles des siècles. Personne ne pourra les sauver. Ils ne seront ni soulagés par la mort, ni soulagés du châtimeur qui ne fera qu'augmenter. Allah (ﷻ) a dit : *« Goutez donc ! Nous n'augmenterons pour vous que le châtimeur. »⁹*

Les gens de la foi, eux, seront heureux au Paradis et profiteront de ses délices. Ils y auront tout ce que désire une âme et qui fait plaisir à voir, ils y demeureront éternellement. Dès lors, on comprend mieux l'importance et la prépondérance de la foi, qui est l'ambition la plus illustre, le but le plus noble et la visée la plus digne. Celle-ci procure à l'individu le bonheur sur terre et dans l'autre monde et permet de concrétiser la plus essentielle et la plus noble des ambitions. Elle permet de gagner le Paradis et ses délices, tout en se préservant du Feu et de la colère du Majestueux. Elle est à l'origine de la satisfaction du Seigneur tout en étant assuré de ne jamais encourir le courroux divin. Enfin, son auteur pourra jouir de la vision de Son noble Visage sans subir aucun préjudice, ni épreuve ténébreux. Les bons fruits et les effets bénis que

⁶ L'Authentique de Mouslim (114), selon 'Omar ibn el Khattab - qu'Allah l'agrée-

⁷ Rapporté par el Boukhari (6606) et Mouslim (111), d'après Abou Houraira - qu'Allah l'agrée -.

⁸ El A'raf ; 40-43

⁹ La nouvelle ; 30. Sheikh 'Abd e-Rahmane ibn Sa'di a précisé dans son exégèse : « Ce Verset est le plus sévère concernant l'ampleur du châtimeur des gens du Feu. Qu'Allah nous en préserve ! »

celle-ci produit à son auteur ne se comptent pas et leur nombre n'a aucune limite.

En bref, le bien absolu est issu de la foi et fait partie de ses effets. A l'inverse, tout le mal, la perte et la ruine sont le résultat de son absence ou de son insuffisance. Or, la foi atteint sa plénitude si son auteur se plie aux obligations et s'éloigne des interdictions. Dans ces conditions, elle l'empêche de goûter à l'Enfer pour le faire entrer au Paradis sans avoir à donner de compte et sans châtement. Si elle venait à être défaillante du fait que son auteur néglige une obligation ou commette une interdiction, elle l'empêchera malgré tout de s'éterniser dans le feu comme le révèlent les nombreux textes prophétiques disant que nul ne restera dans l'Enfer éternel si son cœur décèle ne serait-ce une foi infime.¹⁰

Après s'être purifié en Enfer des souillures de ses péchés et des salissures de ses fautes, son séjour sera le Paradis. Le rang des hommes dans l'au-delà est fonction de leur degré de foi et de ses variations ou si la foi est effective ou non. La réussite est entre les Mains d'Allah Seul et les faveurs Lui reviennent entièrement (ﷻ) : « **Allah vous fait plutôt la faveur de vous avoir guidés si vous êtes vraiment sincères.** »¹¹ C'est pourquoi, lorsque les gens de la foi seront introduits au Paradis pour entrer dans leurs demeures, ils reconnaîtront instantanément les faveurs d'Allah à leur égard et Sa Grâce : « **Louange à Allah qui nous y a guidés, nous n'aurions pu le faire si Allah ne nous y avait guidés. Les Messagers de Notre Seigneur nous sont venus porteurs de la vérité. Et on leur proclamera : Voici le Paradis qui vous a été donné en héritage en récompense de ce que vous avez œuvré.** »¹²

Allah (ﷻ) réunit dans ce verset l'annonce de leur reconnaissance envers Lui, leurs remerciements et leurs éloges à Son égard pour les avoir comblés de bienfaits. En effet, Il leur a permis d'atteindre ces degrés sans oublier d'évoquer la cause de cette faveur qui s'incarne dans la foi et les actes. Nous implorons Allah de nous faire don par Sa faveur d'une foi sincère, de nous parer de la foi, et de faire de nous des guides et des exemples à suivre.

Extraits du livre : *Prêches et sermons extraits du Pèlerinage de l'Adieu* du Sheïkh 'Abd e-Razzaq el Badr

Traduit et adapté pour islamhouse par :
Karim ZENTICI
Relu par Abu Hamza Al-Germâny

Le bureau de prêche de Rabwah (Ryadh)

www.islamhouse.com

L'islam à la portée de tous !

¹⁰ Selon Anas (رضي الله عنه), le Prophète (ﷺ) a dit : « Sortira du feu quiconque atteste qu'il n'y a pas de divinité (digne d'être adorée) en dehors d'Allah et dont le cœur recèle le poids d'un grain d'orge de foi. Sortira du feu quiconque atteste qu'il n'y a pas de divinité (digne d'être adorée) en dehors d'Allah et dont le cœur recèle le poids d'un grain de blé de foi. Sortira du feu quiconque atteste qu'il n'y a pas de divinité (digne d'être adorée) en dehors d'Allah et dont le cœur recèle la foi la plus infime. » Rapporté par el Boukhari (44) et Mouslim [(193)- 325].

¹¹ Les appartements ; 17

¹² El A'raf ; 43